



Courses Solidaires Interentreprises 2018



**Special
Olympics**
France

En France, 700 000 personnes vivent avec un handicap mental. C'est pour elles que nous courons !

**Special
Olympics**
France



En France, **700.000 personnes vivent avec un handicap mental** et l'association Special Olympics leur propose de s'épanouir grâce au sport.

Grâce à nos **16 Courses Solidaires Interentreprises**, principale source de financement de l'association, nous proposons à 15.000 enfants et adultes en situation de handicap mental de rejoindre 100 événements sportifs dans toute la France.

Les Courses Solidaires Special Olympics mobilisent chaque année plus de **250 entreprises**, petites et grandes, et **4.000 coureurs**. « C'est un grand honneur pour nous, les entreprises de Sophia Antipolis et leurs représentants, d'avoir l'occasion d'apporter notre contribution à l'admirable démarche de Special Olympics. Vos athlètes font preuve d'une telle énergie, d'un tel enthousiasme et d'une telle volonté que nous sommes fiers d'avoir pu, grâce à vous et modestement, leur consacrer quelques heures. Leurs sourires constituent notre récompense, elle est immense ! » témoigne Etienne Delhaye, directeur exécutif du Sophia Club Entreprises.

Venir courir avec nous et changez le regard de la société sur le handicap !

La mission de Special Olympics est de changer le regard de la société sur le handicap mental. En créant des événements sportifs ouverts à tous, Special Olympics offre aux personnes qui vivent avec un handicap mental la possibilité de vivre la joie du sport, de développer leur estime de soi, de créer des liens d'amitié, de découvrir et de partager le plaisir du succès, de voir leurs capacités reconnues par tous. Special Olympics France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Les Courses Solidaires Special Olympics



. Un relais de **4 x 2,5km** ouvert à tous, sportifs et non sportifs



. **De 12h à 14h** pour faciliter la mobilisation des salariés
. Panier repas offert



. Un **challenge** interne
. Un moment de **partage** avec les athlètes Special Olympics
. Une occasion unique de marquer votre **solidarité**

100%

. La totalité des recettes est reversée au profit de l'association Special Olympics France
. Grâce à vous, plus de **100 événements sportifs** sont proposés chaque année à plus de **15.000 personnes en situation de handicap mental**



800€ par équipe de 4 coureurs, donnant droit à une réduction d'impôts de 60 %

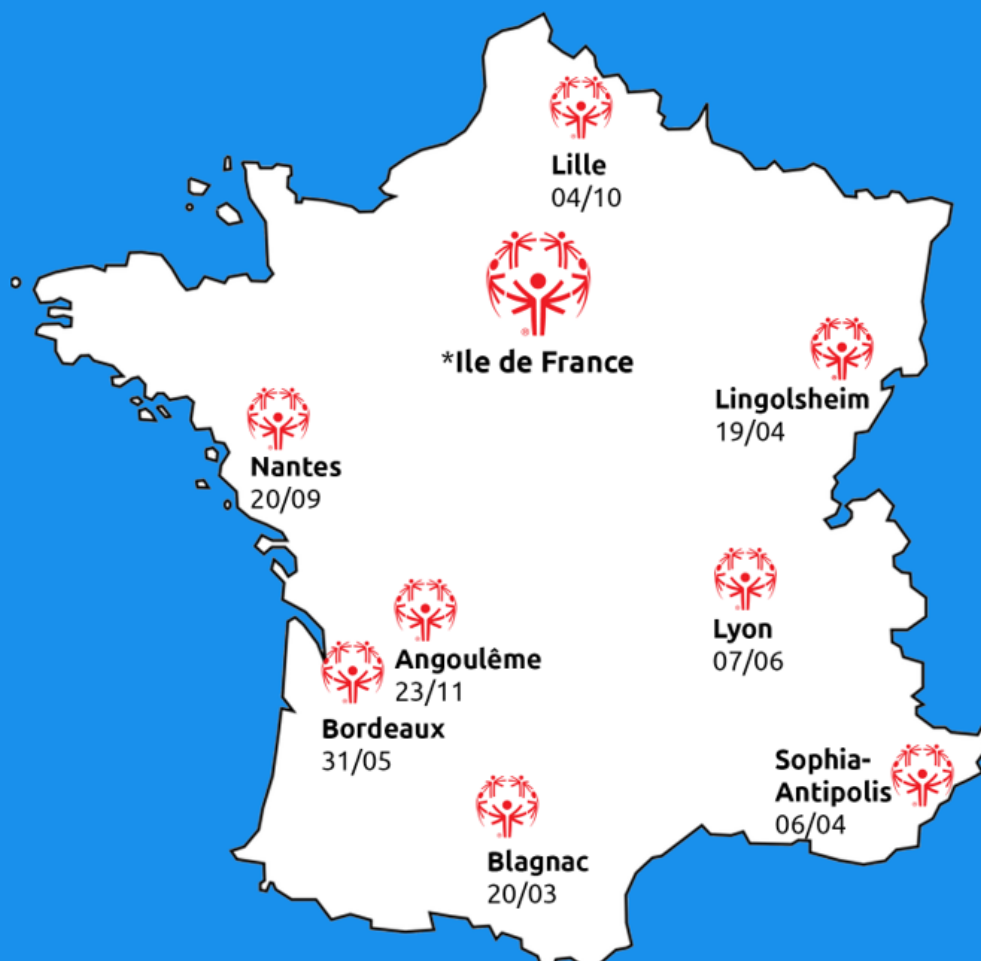
Calendrier 2018

16 courses dans toute la France !

**Special
Olympics**
France



Entreprise et Handicap : Un relais gagnant en 2018 !



*Ile de France :

Rueil-Malmaison	03/05
Boulogne-Billancourt	15/05
Paris Nord 2	17/05
La Défense	19/06
Cergy	27/09
Montigny-le-Bretonneux	09/10
Créteil	11/10

Déduction fiscale : Grâce à votre soutien, vous bénéficiez d'une déduction fiscale. Votre entreprise peut déduire directement **60% du montant du don de l'impôt sur les sociétés**, dans la limite d'un plafond fixé à 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Fiche d'inscription

**Special
Olympics**
France



Interlocuteur de Special Olympics		Adresse de facturation	
Raison sociale		Raison sociale	
Adresse		Adresse	
Contact		Contact	
Service / Fonction		Service / Fonction	
E-mail		E-mail	
Tél.		Tél.	

Inscription des équipes

Nombre d'équipes X 800€ =€

Course Relais par équipe de 4 personnes.

La distance à parcourir est de 4 x 2,5 km = 10 km

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pieds en compétition de moins d'un an est obligatoire pour chaque participant (à envoyer avant l'événement)

- Fiche à compléter et à retourner au plus tard à J-30 du jour de la course, avec votre règlement par virement ou par chèque libellé à l'ordre de Special Olympics France (14, boulevard de Douaumont – 75017 Paris).
- Sur demande de votre part, un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre règlement.

Equipes Participantes

**Special
Olympics**
France



Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Equipe 1	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail
1			
2			
3			
4			

Equipe 2	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail
1			
2			
3			
4			

Un certificat médical est obligatoire pour participer à la course
(Vous pouvez vous référer à l'art.3 du règlement pour plus d'informations)

Equipes Participantes

**Special
Olympics**
France



Equipe 3	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail
1			
2			
3			
4			

Equipe 4	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail
1			
2			
3			
4			

Equipe 5	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail
1			
2			
3			
4			

Vous pouvez inscrire autant d'équipes participantes que vous le souhaitez !



Article 1 : Présentation

- Les Courses Solidaires Interentreprises Special Olympics sont organisées par l'association Special Olympics France. 100% des recettes des courses sont destinées à financer les programmes de Special Olympics France, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont la mission est de favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental grâce au sport.
- Il s'agit de Courses Relais destinée au personnel des entreprises ainsi qu'aux personnes en situation de handicap mental issues d'établissements spécialisés.
- Le parcours est constitué d'une ou plusieurs boucles totalisant approximativement 2.5 km.
- Les personnes en situation de handicap prennent le départ en même temps que les coureurs des entreprises et effectuent le même parcours. Avant le départ, leurs éducateurs sportifs nous informent des distances que chaque coureur compte réaliser.
- Pour des raisons de sécurité, des départs différés peuvent être donnés si le nombre de coureurs présents est trop important

Article 2 : Conditions de participation

- Chaque équipe est constituée de quatre coureurs (au maximum). La composition de l'équipe est libre. Chaque coureur doit parcourir la distance de 2.5 km, pour un total de 10 km par équipe.
- Un dossard est remis à chaque coureur, indiquant le numéro de son équipe et sa position dans le relais (de 1 à 4).
- Une équipe peut également comporter moins de 4 coureurs. Dans tous les cas, la distance à parcourir devra être divisée en palier de 2.5 km et de façon à toujours effectuer une distance totale de 10 km par équipe.
- Pour chaque palier de 2.5 km, un dossard différent doit être porté pour permettre aux chronométrateurs d'identifier la position du coureur et l'avancement de l'équipe dans la course.
- Les coureurs doivent se munir de leur propre tenue sportive.

Article 3 : Certificat médical

- Chaque personne participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique en fournissant, avec son dossier d'inscription, **une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou une copie de l'une des licences suivantes** :
 - « Athlé Compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
 - Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition ».
 - Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.
 - Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL. Ce certificat doit être fourni en même temps que le dossier sportif.
- Tout justificatif manquant entraînera la non-inscription du coureur.

Article 4 : Inscription

- Le droit d'inscription est de 800€ par équipe, il peut faire l'objet d'une déduction fiscale.
 - Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.



Article 5 : Facturation, Règlement, Reçu fiscal, Désistement, Annulation ou Report

- Facturation : Dès réception de l'inscription, Special Olympics France adresse une facture à l'entreprise participante, à raison de 800 € par équipe.
- Règlement : La facture de la participation à la Course est réglée par l'entreprise au plus tard, à J-30 jours du jour de la Course.
- Reçu fiscal : A la demande de l'entreprise, Special Olympics France adresse à l'entreprise un reçu fiscal, dès réception du règlement.
- Désistement : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, au-delà de J-20 jours avant le jour de la Course. Toute facture établie suite à une inscription devra être honorée, même en cas de désistement au-delà de ce délai.
- Annulation ou report : L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Si la course devait être annulée, sans possibilité d'être décalée, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

Article 6 : Déroulement sportif de l'épreuve

- Les premiers coureurs de chaque équipe partent en ligne au top départ. La course prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.
- Pour passer le relais, le coureur doit taper dans la main de son coéquipier.
- L'organisation pourra prendre la décision de déclasser une équipe dans le cas où un coureur n'aurait pas suivi les consignes de courses (boucles à parcourir, couloir de décélération...).
- Les coureurs s'engagent à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- L'épreuve est chronométrée, électroniquement, individuellement et collectivement.
- Un classement général est établi. L'équipe ayant effectué le meilleur temps total remporte la course.
- Les équipes des établissements spécialisés sont également récompensées.
- Les équipes invitées peuvent participer à la course mais ne pourront pas accéder au podium.

Article 7 : Panier-repas et Récompenses

- La course est clôturée par un panier-repas offert à tous les participants ainsi que par le podium des 3 premières équipes masculines, féminines et mixtes.

Article 8 : Droit à l'image

- Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés ou interviewés pendant la durée de l'évènement (avant, pendant et après la course). Les photos, vidéos ou voix sont enregistrés et pourront être utilisés par Special Olympics France pour la promotion de ses programmes, sur tous les supports de communication existants (TV, radio, presse, site internet, réseaux sociaux...).

Article 9 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

CONTACT

Julien ROBERT, Responsable National des Courses Solidaires Interentreprises
06.64.57.06.55 - j.robert@specialolympics.fr

Special Olympics France
14 Boulevard Douaumont - 75017 Paris – 07.62.93.18.20



@SpecialOlympicsFrance



@SOLYMPICSFrance



Special Olympics France



Special Olympics France

www.specialolympics.asso.fr

**Special
Olympics**
France

